UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

temental fédère les professionnels engagement est fondé sur la prise en compte de toutes les formes de violence, le crédit apporté aux propos de la victime et le respect de ses droits.

Depuis 2007, un protocole dépar- Le protocole favorise les liens entre professionnels, sous le couvert du impliqués dans la lutte contre les secret partagé : il propose des outils violences faites aux femmes. Leur d'accueil et d'accompagnement diversifiés Pour connaître l'engagement des partenaires et toutes les aides : www.indre-et-loire.gouv.fr

Animation du réseau :

 Direction Départementale de la Cohésion Sociale Nadine LORIN, responsable de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité / 02 47 70 46 37 - mailto:nadine.lorin@indre-et-loire.gouv.fr

de lui même à ATHOBA

POUR UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE

Pour un accueil de qualité : des référents violences intrafamiliales au commissariat et dans les brigades de gendarmerie sont à votre écoute pour votre dépôt de plainte.

PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

02 47 27 28 01

GENDARMERIE

ATHOBA (EAO) 41. place Gaston Paillhou 37000 Tours

POLICE

Uniquement sur rendez-vous

Dans les cas de dépôt de plainte. l'auteur de violence peut faire l'objet d'une obligation de soin sur prescription du procureur de la République ou suite à un jugement. L'auteur de faits de violences qui souhaite modifier son comportement peut faire appel

POUR UN HÉBERGEMENT D'URGENCE

Entr'Aide Ouvrière Composez le 115

L'exclusion de l'auteur des violences du domicile conjugal est désormais la règle. Cependant vous pouvez souhaiter quitter votre domicile et être accompagnées pour un HU.

Pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants, une procédure spécifique avec Tours Habitat, Val Touraine Logement et Touraine

POUR L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT

Logement existe. Adressez-vous aux structures mandatées. ADAVIP OU CIDFF OU CHRS CAMUS OU SLEX OU CHRS A. DE BEAUJEU à Amboise.





APPELEZ LE 3919
*Appel anonyme et gratuit.

Face aux violences, libérons la parole stop-violences-femmes.gouv.fr

UN RÉSEAU À VOTRE ÉCOUTE

ACCUEIL DE JOUR «INTERM'AIDE»

37. rue de la Fuve — 37000 Tours Ouvert du lundi au samedi et un dimanche sur deux 02 47 46 45 78

37000 Tours 02 47 20 97 43 Vous pourrez échanger avec d'autres L'accompagnement du PF 37 et/ victimes et être orientée vers des ou le groupe de parole vous aide à

associations spécialisées. sortir de votre situation de victime.

GROUPE DE PAROLE

PLANNING FAMILIAL

Centre de vie du Sanitas

10, place Neuve

INFORMATION JURIDIQUE ET ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES VICTIMES

ET ACCOMPAGNEMENT AU TRIBUNAL SI BESOII

ADAVIP (Association d'aide aux victimes d'infraction pénales) Centre de vie du Sanitas

10. place Neuve — 37000 Tours

Familles (CIDFF)

8, place Johann Strauss

37200 Tours - 02 47 27 54 00

L'ADAVIP vous contacte et vous accompagne dans les démarches liées à la procédure. Elle est aussi présente auprès de la police et de la gendarmerie.

02 47 66 87 33

ET DES ENFANTS TÉMOINS DE VIOLENCES CONJUGALES Centre d'Information sur les Vous êtes étrangère et victime de vio-Droits des femmes et des lences ? Vous avez des droits.

LES MAISONS DE LA SOLIDARITÉ

Réparties sur le département, vous trouverez un accompagnement social et une orientation adaptée à vos besoins.

02 47 59 07 03 02 47 42 67 68

02 47 93 14 35 02 47 73 37 37 02 47 30 48 48 02 47 37 74 24

Mouvement du Nid 11. rue des ursulines — 37000 Tours

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION OU SORTIE DE LA PROSTITUTION Vous avez entre 18 et 26 ans. la prostitution est un sujet qui vous préoccupe ou qui vous concerne, appelez le 06 24 81 08 27.

02 47 05 63 88

02 47 05 07 09

Espace Santé Jeunes

95. rue Michelet — 37000 Tours

ÉCOUTE ET ÉCHANGES POUR LES 12-25 ANS.

Institut Médico-légal CHRU Trousseau Avenue de la République

02 47 47 75 55

37170 Chambray-lès-Tours

URGENCES 112

Si vous êtes blessée Cauchemars, flash back, crises de panique...? Vous souffrez peut-être de stress post SAMU 1 **POMPIERS 1**

traumatique. Vous pouvez demander et conserver les

VOUS AVEZ BESOIN DE SOINS

PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE

Votre médecin établit un certificat précis des signes physiques et/ou psychologiques constatés. Il fixe une Incapacité Temporaire de Travail (ITT).Ce document n'est pas obligatoire pour porter plainte mais il sera utile à la suite de la